

Séance du vendredi 09 février 2024

Date de la convocation: 07/02/2024

Membres en  
exercice : 14

Présents : 9

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-quatre et le neuf février l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de  
Olivier MAGUET,*

**Présents** : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,  
Anne COLLINOT, Thomas HOURLIER, Michèle MATHIEU,  
Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie  
ROUSSEAU-LEKUCHULA

**Représentés** : Jean-Jacques DEBIEVE par Michèle MATHIEU,  
Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Emilie KONNERT par  
Joël BOISSIERE

**Excusés** : Adeline BEAUFUMÉ, Barbara LOUCHART

**Absents:**

### **INSTALLATION D'UN COMPOSTEUR COLLECTIF - (D 2024 010)**

Le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de s'inscrire dans un programme de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan adopté en séance du conseil communautaire du 28 décembre 2023 ayant pour objet la collecte et le traitement des biodéchets dans le cadre des nouvelles obligations légales et réglementaires imposant aux ménages de disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et demandant aux collectivités territoriales, chargées de la mise en œuvre de cette disposition, de proposer des solutions, individuelles ou collectives, de tri au cours de l'année 2024. Ce programme permettrait d'installer un dispositif de compostage collectif sur le territoire de Châtel-Censoir à destination des habitants ne disposant pas de solutions individuelles.

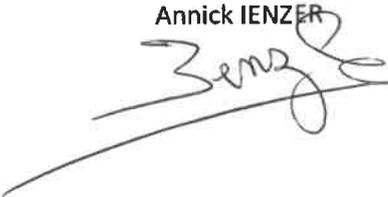
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **ACCEPTE** le déploiement d'un dispositif de compostage collectif des biodéchets sur la Commune de Châtel-Censoir dans le cadre du programme de collecte et de traitement des biodéchets adopté par le conseil communautaire de la CCAVM dans sa séance du 28 décembre 2023.

**CHARGE** le Maire de préparer le déploiement de ce dispositif en lien avec la CCAVM.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance  
Annick IENZER



Le Maire  
Olivier MAGUET

